



A Saint-Denis, le Dimanche 15 Mars 2020

AU STADE 3 DE L'ÉPIDÉMIE,

Les MESURES SNCF pour le transport et les salarié(e)s !!

Saisie Jeudi par la Fédération SUD-Rail dès le discours d'E.Macron, la direction s'est vue contrainte par les décisions du 1^{er} ministre de prendre des dispositions pour adapter la production à la situation épidémique en cours et pour protéger les salarié(e)s. Elle a réuni (par téléconférence) les fédérations syndicales ce matin pour détailler et compléter les mesures déjà envisagées. A partir de mardi, l'activité grande ligne fonctionnera en S1 (1 train sur 2), TER et Transilien en S2 (2 sur 3) et 1 sur 3 sur intercités. Cette situation nécessitant moins de personnel, selon la direction, **si un agent ne se sent pas en état d'effectuer son service, il peut appeler le 15 ou se signaler pour bénéficier d'un arrêt de travail. Pour SUD-Rail, si les salarié(e)s se sentent en danger, ils doivent se mettre à l'abri en appliquant cette mesure !**

Les accueils/embarquements et le contrôle sont suspendus !!

Comme SUD-Rail le demandait depuis plusieurs jours, les opérations de contrôle et de filtrage sont suspendues afin de ne pas créer de regroupements et de ne pas exposer les cheminot(e)s. Pour les ASCT restant à bord, ils n'effectueront que les opérations de sécurité et uniquement s'ils sont dotés d'un kit de sécurité complet (masques et lingettes désinfectantes et/ou gel hydroalcoolique). Sans équipements individuels de sécurité, nous appelons les cheminot(e)s concerné(e)s à faire valoir leur droit de retrait.

La vente de billets est maintenue sous conditions !!

Les points de ventes dotés du matériel nécessaire (masques et lingettes désinfectantes et/ou gel hydroalcoolique) resteront ouverts avec des mesures strictes de distanciation (1,5M) et d'occupation. **La Fédération SUD-Rail est intervenue pour que les points de ventes en gare soient fermés, la direction a concédé que si les mesures imposées ne pouvaient être respectées, le point de vente devra être fermé.** Les boutiques seront fermées. Dans tous les cas, sans équipements individuels de sécurité, nous appelons les cheminot(e)s concernés à faire valoir leur droit de retrait.

Les agents en contact avec les usagers doivent être protégés !!

Les agents d'escale, les agents de la SUGE et tous les agents de proximité doivent limiter les contacts avec les usagers et être dotés d'équipements de protection individuelle. La direction dispose de 2,2 Millions de masques chirurgicaux et devrait disposer de gel hydroalcoolique... **Pour la Fédération SUD-Rail, les agents doivent se limiter aux seules procédures de sécurité.** Sans équipements individuels de sécurité, nous appelons les cheminot(e)s concerné(e)s à faire valoir leur droit de retrait.

Les mesures de précaution doivent être renforcées et les mesures administratives uniformisées sur l'ensemble de l'entreprise !!

La direction confirme l'absence de délai pour le dépôt des absences garde d'enfants et concède, sur demande de la Fédération SUD-Rail, que les agents souffrant de pathologie chronique ou en situation de fragilité ne se rendent pas sur leur lieu de travail (un formulaire est en cours d'élaboration). Nous attendons, d'ici demain les arbitrages concernant les salarié(e)s « aidants » ou dont la cellule familiale comporterait une personne fragile. **La Fédération SUD-Rail revendique dans tous ces cas que soit ouvert la possibilité d'arrêt dans les mêmes conditions que la garde d'enfants !** Le télétravail sera généralisé pour l'ensemble des salarié(e)s qui le peuvent, l'ensemble des formations est suspendu et la possibilité d'une suspension des RHR est à l'étude...

Au cas par cas, le travail en équipe doit être limité et des mesures barrières mises en œuvre. Des fiches métiers sur des nouveaux gestes « de sécurité » seront mises à disposition dès lundi.